



Rapport sur les recettes occasionnelles

Rapport du Directeur général

1. Le Conseil exécutif a été informé à sa quatre-vingt-dix-neuvième session en janvier 1997 que le solde estimatif des recettes occasionnelles disponible au 31 décembre 1996 s'élevait à US \$27 689 514.
2. Le Directeur général a le plaisir d'informer l'Assemblée de la Santé qu'après clôture des comptes au 31 décembre 1996 et comme indiqué dans le rapport financier intérimaire pour l'année 1996,¹ Tableau 3 - Compte pour les recettes occasionnelles, le montant réel du solde des recettes occasionnelles disponible au 31 décembre 1996 est de US \$29 467 019.
3. Compte tenu de ce qui précède et des recommandations formulées par le Conseil exécutif dans les résolutions EB99.R2, EB99.R6 et EB99.R7 tendant à ce qu'un total de US \$16 850 000 au titre des recettes occasionnelles soit affecté au financement du système mondial OMS d'information pour la gestion et au fonds immobilier, il reste un solde disponible de US \$12 617 000 (arrondi au millier de dollars près) qui pourrait contribuer à réduire les contributions des Membres au budget programme ordinaire pour 1998-1999. Sur ce total, un montant de US \$9 994 020, représentant les intérêts perçus en 1995 et 1996 et crédités au compte pour les recettes occasionnelles, serait réparti entre les Membres conformément au plan d'incitation financière adopté par l'Assemblée de la Santé dans la résolution WHA41.12. Le solde de US \$2 622 980 serait déduit des ouvertures de crédits concernant le budget ordinaire de 1998-1999 approuvé par l'Assemblée de la Santé, avant le calcul des contributions dues pour cet exercice.

QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DE L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

4. L'Assemblée de la Santé souhaitera peut-être approuver la proposition ci-dessus concernant l'utilisation des recettes occasionnelles disponibles au 31 décembre 1996.

= = =

¹ Document A50/8.